

AVIS PUBLIC

Rôle triennal d'évaluation

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, directrice générale, Caroline Nadeau.

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse sera, en 2022, en vigueur pour son troisième et dernier exercice financier; et

QUE toute personne peut en prendre connaissance au bureau de la municipalité, 129, Route 132 Est, aux heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la Fiscalité municipale, AVIS est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ces rôles, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu des articles 174 et 174.2 de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- * être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou du suivant;
- * être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
MRC de Bellechasse
100, Mgr Bilodeau
Saint-Lazare (Québec) G0R 3J0
- * être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible aux bureaux de la MRC de Bellechasse et à ceux des municipalités concernées;
- * être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 80-97 de la MRC de Bellechasse et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Michel-de-Bellechasse, le 26 octobre 2021

La directrice générale



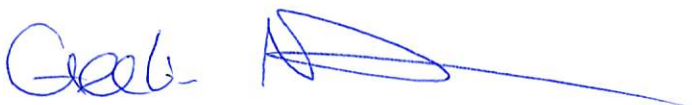
Caroline Nadeau,

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directrice générale, déclare solennellement que j'ai publié l'AVIS ci-haut en affichant une copie à mon bureau le 26 octobre 2021 et en le faisant publier dans l'édition du 27 octobre 2021 du journal *LA VOIX DU SUD*.

Donné à Saint-Michel-de-Bellechasse
Ce 26^e jour du mois d'octobre 2021

La directrice générale,



Caroline Nadeau,